

Motion 2582

Protections périodiques gratuites et en libre accès au sein des établissements scolaires publics du canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les produits menstruels (serviettes hygiéniques, tampons, etc.) permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- que la non-satisfaction d'un tel besoin atteint directement à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- que la précarité menstruelle, soit les difficultés d'accès aux protections hygiéniques liées à un manque de ressources financières, touche de nombreuses personnes en Suisse ;
- que la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- que par ailleurs l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public engendre une « charge mentale » supplémentaire pour les femmes et participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;
- que l'Etat ne peut ignorer cet état de fait ni se décharger entièrement sur les associations caritatives, et se doit dès lors d'être proactif et d'agir conformément au devoir d'exemplarité qui lui incombe,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre à disposition des élèves, des protections périodiques gratuites dans les toilettes des établissements scolaires publics de Genève (enseignement primaire, secondaire I et II) ;
- à entreprendre au sein des établissements concernés une campagne d'information à l'attention des élèves ;
- à sensibiliser les acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques.